

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 27 Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Étaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, LARONDE, MAZILLE,  
MRS BAÏADA, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME DENIS à MME BASSO-GUICHARD et MME GAUCHET à MME MAZILLE

Excusé / Absent : MMES DENIS, GAUCHET, NEGRE et MR BADOE,

Secrétaire : FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 20/07/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ÉVEILLE AMANDA MILLS A L'ASSOCIATION RUE BOURBON**

Monsieur le Maire signale au conseil que Madame Isabelle Laronde, présidente de l'association **École de musique intercommunale Rue Bourbon**, demande la mise à disposition de la Salle de l'Éveillée Amanda Mills pour y créer une chorale et y organiser des cours de chant les lundis de 18 h à 21 h pendant l'année scolaire, soit pour la période du 1er septembre 2021 au 27 juin 2022. L'association demande également la possibilité de déplacer le piano de la salle du conseil mis à la disposition de l'association par M. Philippe CICCHERO domicilié 13, avenue Henri Ravera F-92220 BAGNEUX tel. 01 57 63 88 80 pour pouvoir l'entreposer et l'utiliser dans Salle de l'Éveillée.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association **RUE BOURBON** en mettant gratuitement à sa disposition la Salle de l'Éveillée Amanda Mills.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec l'association Rue Bourbon.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité** : 12 voix  
pour, 1 abstention : M. CAM

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association **RUE BOURBON**, pour la mise à disposition de la Salle de l'Éveillée Amanda Mills dans le cadre la création d'une chorale, l'organisation de cours de chant les lundis de 18 h à 21 h et l'installation du piano de M. Philippe CICCHERO ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING